




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-72**

Séance publique du

31 mars 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150331- lmc163592-DE-1-1
Date de signature : 02/04/2015
Date de réception : jeudi 2 avril 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 31 mars 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/03/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Raoul BOYER à Madame Catherine ROUVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Madame Patricia BORRICAND, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2015**Nomenclature : 5.2**

Fonctionnement des assemblées

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE****OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées au Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2014-3 du 28 avril 2014, modifiée par la délibération DL.2015-22 du Conseil Municipal du 9 février 2015.

En matière d'autorisation d'ester en justice :

D.2015-73 -Défense de la Ville dans l'instance l'opposant à la SARL SAINT JEAN - Intervention volontaire de la Ville au soutien de la SEMEPA en appel devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille dans l'instance n°14MA04144 de l'ordonnance du Tribunal Administratif de Marseille n°1404296

D.2015-74 -Défense de la Ville dans l'affaire l'opposant à la SPA refuge du REALTOR à Aix-en-Provence - Référé suspension de la décision du Conseil municipal du 19 décembre 2014 N° 2014-464, autorisant la résiliation de la délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation de la fourrière et du refuge animalier du REALTOR - TA 15/020

D.2015-90 -Défense de la Ville dans l'instance l'opposant aux Familles Maria GONZALES RAMOS, Manuel TODESCO et autres Gens du Voyage, occupants sans droit ni titre de la parcelle communale cadastrée IB0061 , à proximité du gymnase ASPTT route des Châteaux du Mont Robert aux Milles

Aix-en-Provence - Référé d'heure à heure avec demande du concours de la force publique - TGI 15/026

D.2015-91 -Défense de la Ville dans l'instance l'opposant aux familles Micaël DEMETER, Diana PASCUAL et autres Gens du Voyage, occupants sans droit ni titre des parcelles communales cadastrées HD0191 et HD0162 , sises espace Ughetti, avenue André Claverie à Luynes - Référé d'heure à heure avec demande du concours de la force publique - TGI 15/019

D.2015-138 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME MIREILLE VERITE - URBANISME - RECOURS EN ANNULATION CONTRE L'ARRÊTÉ DU 16 OCTOBRE 2014 PORTANT RETRAIT DE LA DÉCISION DE NON-OPPOSITION À DÉCLARATION PRÉALABLE

D.2015-139 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À L'ÉTABLISSEMENT "SNACK DJERBA", GÉRANT MME GONCALVES DE BARROS, SITUÉ 14 RUE RIFLE RAFLE À AIX-EN-PROVENCE - OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC - INFRACTION - RÉFÉRÉ - TGI 15/035

D.2015-140 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT À M. ALAIN TOCQUET, MME MARTINE TOCQUET ET M. THIERRY VERNET - RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR À L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE PRIS EN DATE DU 3 DÉCEMBRE 2014, PRONONÇANT LE SURSIS À STATUER À LA DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE DE DIVISION FONCIÈRE DES ÉPOUX TOCQUET N°13001 140695 DÉPOSÉE LE 4 NOVEMBRE 2014 - TA 15/038

D.2015-141 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. ET MME GEFFROY - URBANISME - RECOURS EN ANNULATION CONTRE UNE DÉCISION DE NON OPPOSITION À DÉCLARATION PRÉALABLE DU 12 JUIN 2014 ACCORDÉE À FREE MOBILE - 220 CHEMIN DE BIBÉMUS - TA 14/320

D.2015-142 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. JACQUES DE WELLE - URBANISME - RECOURS EN ANNULATION CONTRE LA DÉCISION DE NON OPPOSITION À DÉCLARATION PRÉALABLE DU 12 JUIN 2014 ACCORDÉE À FREE MOBILE - 220 CHEMIN DE BIBEMUS - TA 14/317

D.2015-143 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES LA RAYMONDE - REQUÊTE EN INDEMNISATION DES DOMMAGES AFFECTANT LE SOL DE LA VOIRIE PRIVÉE DE LA COPROPRIÉTÉ - TA 15/033

En matière d'emprunt :

NEANT

En matière de création de régie :

NEANT

En matière de préemption :

D.2015-75 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION DE PREEMPTION - VENTE BERNARSCOLLE (LOT 777)

D.2015-76 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION DE PREEMPTION - VENTE CHANUS (LOTS 55 ET 617)

D.2015-92 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION DE PREEMPTION VENTE VETTIER (LOT 696)

D.2015-129 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION DE PREEMPTION - VENTE SCI LE ROUSSET (LOT781)

D.2015-130 -RESIDENCE LES FACULTES - DECISION D'ACQUISITION M MAERO (LOT 45)

En matière de conclusion et de révision du louage de choses :

D.2015-93 -AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "GAPAD"

D.2015-94 -AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "ALCLA"

D.2015-95 -CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX PONCTUELS SUR LOCAUX COLLECTIFS RÉSIDENTIELS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'ASSOCIATION "NOIR ET BLANC"

En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :

D.2015-77 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE SAINT PIERRE

D.2015-78 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES

D.2015-79 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-80 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE

D.2015-81 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-82 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE

D.2015-83 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-84 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE

D.2015-85 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE

D.2015-86 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-87 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE

D.2015-88 -RETROCESSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-89 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-96 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-97 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-98 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-99 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-100 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-101 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-102 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-103 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-104 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-105 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-106 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-107 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-108 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DES MILLES

D.2015-109 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-110 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-111 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-112 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-113 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-114 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-115 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-116 -CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-117 -CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-118 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-119 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DES MILLES

D.2015-120 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-121 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-122 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-123 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-124 -CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-125 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-126 -RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-127 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DE PUYRICARD

D.2015-128 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

D.2015-131 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DES MILLES

D.2015-132 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-133 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-134 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-135 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DES MILLES

D.2015-136 -ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIERE DU GRAND SAINT JEAN

D.2015-137 -CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIERE SAINT PIERRE

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport.

DL.2015-72 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine MERGER', with a long horizontal flourish extending to the left.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)